

ART IN SITU

APPEL A PROJET

Du vendredi 16 au dimanche 18 septembre 2022

RNR BOCAGE HUMIDE DES CAILLERIES



CPIE LOGNE ET GRAND-LIEU



Financé par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTEXTE

Dans le cadre de l'anniversaire de la création de la Réserve naturelle régionale (RNR) Bocage humide des Cailleries, la société Lafarge (propriétaire et gestionnaire du site) organise la première édition de ART IN SITU et lance un appel à projet pour la réalisation d'une œuvre contemporaine monumentale en résidence.

ART IN SITU se déroule sur trois jours du vendredi 16, samedi 17 au dimanche 18 septembre 2022 dans le cadre de la Fête de la Réserve (10 ans) qui accueille le dimanche le 18 septembre le grand public.

ART IN SITU réunit un(e) artiste-sculpteur appelé(e) à interpréter le lieu à partir de matériaux naturels signifiant la RNR : terre, paille, pierre, bois. La résidence a pour objectif de faire connaître l'art de la sculpture au grand public en mettant l'artiste en situation de produire une pièce unique dans le temps de sa résidence devant le public. Cette œuvre originale reste la propriété de l'artiste et elle est mise à disposition de la Réserve naturelle régionale pendant 1 an au minimum pour être exposée en extérieur.

OBJET – ENGAGEMENT DE L'ARTISTE EN CREATION

L'artiste conçoit et propose une œuvre originale monumentale qu'il réalise, le temps de la manifestation (3 jours). L'œuvre est sculptée dans le matériau de son choix sur la base d'une maquette ou d'un dessin réalisé au préalable. La performance est à la fois artistique, physique et culturelle ; elle se déroule en direct, sous les yeux du public. L'artiste garantit que son projet maqueté ou dessiné est réalisable dans le temps et les conditions fixées. **Le thème retenu pour cette première édition est « Visible Invisible ».** L'artiste est invité à explorer librement cette thématique.

DATES ET LIEUX

La résidence débute le vendredi 16 septembre à 10h00 et prendra fin le dimanche 18 septembre à 17h. Elle se déroulera au cœur de la Réserve naturelle régionale Bocage Humide des Cailleries à Saint-Colomban (44).

La clôture du symposium aura lieu sur le site le dimanche 18 septembre à 17h. L'artiste sélectionné devra être présent à cette clôture officielle.

HORAIRES

Les horaires annoncés au public sont de :

- 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h pour le vendredi et le samedi
- 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 17h pour dimanche

L'artiste a l'obligation d'être présent sur la période durant les horaires indiqués.

CONDITIONS DE LA CREATION

L'artiste travaille sur la journée dans des espaces extérieurs, à l'abri du soleil ou des intempéries. Il exécute lui-même son œuvre, sans assistance des organisateurs, au cœur de la RNR.

La résidence ne pourra pas être annulée pour cause de mauvais temps, sauf en cas d'intempéries susceptibles de mettre en danger les personnes et les matériels. La sculpture devra être terminée à la fin de la manifestation et être conforme au projet retenu. L'utilisation des machines sonores sera autorisée dans les conditions précisées par l'organisateur. Toutefois, en raison des nuisances, il est

demandé au sculpteur de limiter l'utilisation de ces machines autant que possible le dimanche. Il est permis d'utiliser des matériaux complémentaires pour réaliser l'œuvre.

L'acquisition de ces matériaux est à la charge du sculpteur, ainsi que son acheminement. Il est demandé au sculpteur de réaliser son œuvre tout en échangeant avec le public sur ses gestes et intentions.

Les consignes sur les distanciations sociales et les gestes barrières seront rappelées afin que ces échanges se passent dans le respect des précautions en vigueur contre la propagation du coronavirus.

L'artiste est invité à s'inspirer du lieu pour faire acte de candidature. Il peut à cet effet consulter le site internet www.lescailleries.org ou se rendre sur place.

MATERIAUX ET LOGISTIQUE

L'artiste devra détailler les dimensions des matériaux et, s'il y a lieu, les préférences quant à la qualité (bois, pierre, paille, terre) dans le document technique annexé. L'organisateur pourra prendre en charge le coût du matériau nécessaire à la réalisation à hauteur de 1000€ TTC (mille euros) sous preuve d'achat. En accord avec l'organisateur, les matériaux (pierre, bois, paille, terre) seront mis en place sur le site par le sculpteur. Le projet décrit dans le projet de candidature devra indiquer précisément la position dans laquelle la matière première doit être déposée sur site. Le sculpteur doit posséder son propre outillage de sculpture et de finition (disques diamant, poste à souder etc..).

Il est précisé qu'il n'y pas sur le site de fourniture d'électricité, ni d'eau (excepté le remplissage d'un bac en eau).

ASSURANCES

L'organisateur assure la manifestation mais pas le sculpteur ni son matériel. L'artiste devra fournir une attestation de responsabilité professionnelle et tous documents assurant de sa protection sociale. L'artiste sculptera sur place sous sa propre responsabilité et veillera à la sécurité de son entourage. Le sculpteur doit indiquer son numéro de Siret et son éventuelle affiliation à la Maison des artistes/Agessa. Le sculpteur conserve l'entière responsabilité de son équipement et outillage.

DOSSIER DE CANDIDATURE et CALENDRIER

En plus de la fiche à remplir (en annexe), le dossier doit comprendre :

- la fiche d'inscription préalablement remplie et signée
- une présentation de l'artiste (CV)
- un descriptif du projet exclusif: un dessin, maquette photographiée du projet, contenu artistique et explication de la démarche qui motive le projet
- la fiche technique détaillée ci-jointe - des photos d'œuvres monumentales réalisées par l'artiste
- une photo récente de l'artiste La date limite de dépôt du dossier est fixée au 1^{er} septembre 2022.

Le jury ne se positionnera que sur les dossiers complets à cette date, une réponse sera faite aux candidats au plus tard le 8 septembre 2022.

CONDITIONS D'ACCUEIL et D'HEBERGEMENT

L'hébergement et les repas sont pris en charge par l'organisateur (Location ou hébergement en gîte). Si l'artiste est accompagné, la personne peut loger dans la même chambre mais ses repas ne seront pas pris en charge. Dès sa sélection, l'artiste doit préciser s'il a un régime alimentaire particulier. Les

frais de déplacements et frais supplémentaires (tels que communications téléphoniques, boissons autres que celles offertes par les organisateurs, ...) sont à la charge du sculpteur. Aucune autre indemnisation ne pourra être sollicitée

DISPOSITIONS FINANCIERES

En rémunération de ses services et en contrepartie de la parfaite exécution de sa sculpture, l'artiste retenu percevra un honoraire forfaitaire de 2000 € TTC. Ce montant sera versé après la manifestation, par mandat administratif sur la base d'une facture adressée à la Lafarge Granulats 125 rue Robert Schuman - BP 70053 - 44801 Saint-Herblain cedex.

Si le sculpteur devait être empêché 1 ou plusieurs jours (quel que soit le motif de l'empêchement), le montant d'indemnisation sera évalué au prorata du temps de présence sur site du sculpteur. En cas de non-participation définitive du sculpteur à la manifestation, la commande sera annulée et aucune indemnité ne sera due à l'artiste.

COMMUNICATION

L'artiste sélectionné accepte que son travail et la représentation de son œuvre soit utilisée par l'organisateur à des fins de communication (Pages Facebook, sites internet, relais presse ...).

EXPOSITION DES ŒUVRES

L'œuvre créée reste propriété de l'artiste. Elle est conservée sur le site et mise à disposition de la société Lafarge pour être exposée en extérieur jusqu'à la fin du mois d'août 2023 après la résidence. L'assurance du sculpteur intervient en cas de dégradation volontaire ou vandalisme. Au terme de ces 12 mois d'exposition, l'artiste organise le retrait de son œuvre par les moyens de son choix avant le 31 décembre 2023.

ART IN SITU - APPEL A PROJET

Réserve Naturelle bocage humide des Cailleries à Saint-Colomban (44)

Du vendredi 16 au dimanche 18 septembre 2022

FICHE D'INSCRIPTION

Nom

Prénom

Adresse.....

.....

Tel Courriel.....

Site internet

Pièces à nous retourner

- La fiche d'inscription préalablement remplie et signée
- Une présentation de l'artiste (CV)
- Un descriptif du projet exclusif: un dessin, maquette photographiée du projet, contenu artistique et explication de la démarche qui motive le projet
- La fiche technique détaillée ci-jointe
- Des photos d'œuvres monumentales réalisées par l'artiste
- Une photo récente de l'artiste

Les candidats transmettront avant le 28 août 2022 un dossier au :

Elisabeth LAGADEC

Chargée de projet

Chargée de communication

CPIE Logne et Grand-Lieu

02 40 05 92 31

elisabeth.lagadec@cpie-logne-et-grandlieu.org

<https://www.lescailleries.org/>

8 rue sainte Radegonde, 44650 Corcoué-sur-Logne

OU en format numérique (document pdf) à : elisabeth.lagadec@cpie-logne-et-grandlieu.org

Nous vous demandons de bien vouloir privilégier les envois de votre dossier via des services de transfert de fichiers du type Wetransfer.

FICHE TECHNIQUE DETAILLEE	
NOM DU SCULPTEUR	
TITRE DE L'ŒUVRE	
MATERIAUX	<ul style="list-style-type: none"> - Bois - Terre - Pierre - Paille
DIMENSIONS DU MATERIAUX	<ul style="list-style-type: none"> - Hauteur - Largeur - Profondeur
BESOINS EN MATERIEL (description détaillée)	
DIMENSION DE LA SCULPTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Hauteur - Largeur - Profondeur - Support d'œuvre finie
DESCRIPTIF TECHNIQUE – BESOIN SPECIFIQUE	
REMARQUES	